

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2018**

Etaient présents : Rose-Marie Falque, Yann Krémer, Olivier Legros, Bernard Sesmat, Yannick Hoffner, Thomas Mellé, Gaston Gyss, Pascal Frantz, Alain Kryzs, Marie-Christine Marchal Herber

Absents excusés : Stéphanie Vaneson ; Rose-Marie Magnier, procuration à Yann Krémer ; Martine Marchal, procuration à Rose-Marie Falque

Secrétaire de séance : Bernard Sesmat, élu à l'unanimité

### Première tranche des travaux de requalification de la traversée d'Azerailles, demandes de subvention :

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre les travaux de requalification, en plusieurs tranches. La première tranche ira du giratoire de l'entrée ouest au ruisseau du Bouxérupt.

Le montant des travaux de la première tranche a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 1.533.124 €HT soit 1.839.748,80 €TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le soutien de l'Etat, au titre de la DETR
- Sollicite le soutien du Syndicat Départemental d'Electricité pour la dissimulation des réseaux d'électricité (564.647,40 €HT pour le lot 2 : Eclairage, réseaux secs)
- Sollicite le soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- Sollicite le soutien du Conseil Départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires, au titre de l'éclairage, réseaux secs ; les économies d'énergie s'élèveront à plus de 50 %, le conseil sollicite donc une subvention de 250 €par point lumineux, soit 10500 € pour 42 points lumineux
- Sollicite le soutien du Conseil Régional Grand Est au titre des « Aménagements urbanistiques, paysagers et de plein air, ainsi que les entrées de village »

### Demandes de subventions :

- Croix Rouge Française : le conseil accorde une subvention de 300 € à l'unanimité
- Sporting Club de Baccarat : subvention de 600 € une abstention
- Amicale des Sapeurs Pompiers d'Azerailles : 400 € à l'unanimité
- Les Restaurants du Cœur : 300 € une abstention
- ADMR Baccarat : 400 € à l'unanimité

### Avenant numéro 1 à la convention concernant la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique :

Le conseil Municipal autorise , à l'unanimité, Madame le Maire à signer avec les maires de Gélacourt, Brouville, Reherrey, Vaxainville, Pettonville et Hablainville un avenant numéro 1 à la convention du 4 mai 2017 concernant la répartition des charges de fonctionnement du RPI, à savoir : le décompte des charges de fonctionnement sera effectué sur deux périodes de l'année scolaire, la première allant de début septembre à fin décembre, la seconde de début

janvier à fin juillet. Le montant de la participation sera mis en recouvrement en janvier, en ce qui concerne la première période – et en août pour la seconde période.

*En raison de ses horaires de travail du lendemain, Monsieur Alain Kryzs quitte la séance du Conseil Municipal à 22h06.*

Présentation des comptes de gestion 2017 établis par la Trésorerie de Baccarat :

Les comptes de gestion pour : le budget général de la commune ; le budget assainissement ; le budget de l'eau ; le budget de la forêt ; le budget du lotissement ; la caisse des écoles, sont présentés par Madame le Maire et approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.